



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit de l'urbanisme et de l'immobilier

de l'Université de Perpignan Via  
Domitia - UPVD

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit de l'urbanisme et de l'immobilier

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007817

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Perpignan, antenne de Narbonne

- Délocalisation(s) :

Paris : Ecole supérieure d'immobilier (ESI)/Fédération nationale des agences immobilières(FNAIM)

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Le master mention *Droit de l'urbanisme et de l'immobilier* est assuré en formation initiale au sein de l'antenne de Narbonne, dépendante de l'Université de Perpignan- via Domitia (UPVD) en formation en alternance (à Paris grâce à un partenariat avec l'Ecole supérieure d'immobilier (ESI) et la Fédération nationale des agences immobilières (FNAIM)). Il existe une mention unique en première année qui se poursuit en seconde année avec trois spécialités ouvertes autant à la formation initiale qu'à la formation continue, à savoir : *Estimation des biens immobiliers*, *Droit de l'urbanisme et de l'environnement* et *Droit de l'immobilier et de la construction*. Les objectifs de la mention sont de former des juristes généralistes dans le domaine du foncier (conseil, expertise, avocats, cabinet d'études...). La mention est accessible aux étudiants ayant obtenu une troisième année de licence en droit. Pour l'accès à la deuxième année (M2), il faut avoir validé son master première année ; l'accès en master deuxième année (M2) est également possible pour les professionnels de l'immobilier et de l'urbanisme ayant effectué un certain nombre d'années dans ce domaine.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'objectif de la mention est de former des juristes généralistes dans tous les domaines du foncier (conseil, expertise, avocats, cabinets d'études, contentieux...). Les connaissances et les compétences sont tournées vers les champs du droit privé et du droit public, l'économie, la gestion et ce pour former des professionnels de l'immobilier. Néanmoins, il est regrettable que les aspects « techniques » de la construction ne soient pas envisagés. Sous cette réserve, le contenu et les formes de la mention permettent de remplir ces objectifs. L'objectif est aussi d'être au plus près d'une réalité professionnelle et en ce sens le partenariat avec la Fédération Nationale des Agences Immobilières (FNAIM) et l'organisation de cours en formation continue participent de la réussite de la formation. Les épreuves théoriques et pratiques organisées accompagnent cet apprentissage. La spécialisation est réalisée en seconde année. Les enseignements répondent globalement alors à ces spécialités même si l'on regrettera que les spécialités manquent d'autonomie en deuxième année puisque la mutualisation est bien trop poussée. L'ensemble est plutôt cohérent et adapté à ces univers professionnels, avec une bonne répartition des crédits. Le fait que la formation soit localisée à Narbonne rend difficile la mutualisation dès le master première année (M1). La mutualisation n'existe qu'à partir du M2 (huit cours). En outre, pour les compétences additionnelles et transversales, la formation comprend des conférences socio-professionnelles (20 heures en M2) et de nombreux professionnels dans l'équipe pédagogique, mais cela est juste suffisant pour que cette présence se traduise pour autant par l'acquisition de compétences « préprofessionnelles ». Un stage permet de compléter la professionnalisation du diplôme à la fois en M1 (20 semaines) et en M2 (24 semaines). Ce stage est qualifié dans la maquette de « projet professionnalisant-partenaires » avec huit ECTS, mais sans précision (horaires, modalités). Ces compétences préprofessionnelles sont justes suffisantes.

Pour ce qui concerne le positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique, la formation dépend de l'Université de Perpignan et constitue un prolongement pour les étudiants souhaitant se spécialiser dans les domaines de l'immobilier et de la construction. Néanmoins, la formation est relativement autonome, car elle recrute essentiellement en dehors de l'académie de Montpellier ; de plus, elle est animée grâce à son partenariat avec la FNAIM Paris. Le rayonnement de la formation est obtenu grâce à ce dernier partenariat. Sur le plan régional, une formation « immobilier, patrimoine » existe déjà sur Toulouse, la mention n'est donc pas la seule pour le sud-ouest. Sur les aspects « recherche », la formation compte très peu d'enseignants-chercheurs (sept enseignants-chercheurs par rapport aux 37 membres constituant l'équipe éducative) même si elle est adossée aux équipes de recherche du Centre de recherche sur les Transformations de l'Action Publiques (CERTAP-Grand Narbonne) Centre du Droit Economique et du Développement (CDED). Quant à l'adossement aux milieux socio-professionnels, il est satisfaisant puisque la formation est en partenariat avec la FNAIM et l'ESI. Ce dernier partenariat fournit d'ailleurs à la formation de nombreux étudiants en formation continue. On peut regretter l'absence de relations et d'échanges internationaux.

L'insertion professionnelle et la poursuite d'études sont elles aussi satisfaisantes. Le M1 a attiré en 2011-12 59 étudiants sur le site de Paris et 51 sur le site de Narbonne. Les spécialités de M2 se situent à environ 80 étudiants pour les trois spécialités. Les spécialités *Estimation des biens immobiliers* et *Droit de l'urbanisme et de l'environnement* sur Paris connaissent des effectifs faibles (respectivement cinq étudiants et six étudiants pour l'année référencée). Le taux de réussite est d'environ 70 % pour le M1 sur les deux sites, ce qui est satisfaisant pour ce niveau. En M2, les chiffres se situent respectivement à 60, 100 et 93 % pour les trois spécialités sur Paris FNAIM, 82, 85 et 91 % pour le site de Narbonne. Exception faite du M2 *EBI* (Paris), les chiffres sont très satisfaisants. Sur le site parisien, un décalage existe entre le nombre d'inscrits et le nombre d'étudiants ayant validé leur diplôme (92/74 ; 105/95 ; 98/76). Pour l'analyse du devenir des diplômés, les résultats manquent, il n'est fait mention que d'une seule année (2009-2010) et sans autre précision (sur 25 réponses, 24 se seraient insérés dans la vie professionnelle). Ces chiffres ne sont pas suffisants pour refléter une réalité.

Pour le pilotage de la mention enfin, l'équipe est essentiellement composée de vacataires et de professionnels et donc très peu d'enseignants titulaires pour encadrer la formation (sept enseignants-chercheurs sur un chiffre de 37 composant l'ensemble de l'équipe éducative). Pour les modalités de suivi de la formation et des étudiants, des structures commencent à se mettre en place (conseil de perfectionnement...). Une enquête a aussi été réalisée, elle demande à être mise en application. L'évaluation commence à se mettre en place avec une enquête de suivi. Suite aux recommandations de l'AERES, la mention a été rendue autonome, alors qu'elle n'était intégrée dans la mention *Droit public*, mais manque encore de moyens en termes d'enseignants titulaires. Une évaluation de la formation a été effectuée par les étudiants, l'analyse des résultats n'apparaît pas dans le dossier. La procédure d'auto-évaluation a été réalisée en début de dossier et est de bonne qualité. On note enfin que le dossier est plutôt de bonne qualité, mais les données pour l'insertion professionnelle sont insuffisantes ou imprécises. Il manque aussi une fiche de répertoire national de certifications professionnelles (RNCP) et une annexe descriptive au diplôme (ADD) propre à chaque spécialité.

- Points forts :
  - Une mention qui existe autant en formation initiale qu'en formation continue sur deux sites (Narbonne et Paris).
  - Des liens avec les professionnels du secteur de l'immobilier au plan régional et national.
  - Trois spécialités complémentaires en deuxième année.

- Points faibles :
  - Imprécision et insuffisance des données relatives à l'insertion professionnelle.
  - Faiblesse du nombre d'enseignants-chercheurs et ainsi un faible adossement à la recherche.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait pouvoir accroître le nombre d'enseignants-chercheurs au sein de cette mention afin d'assurer un meilleur suivi des étudiants et de leur insertion professionnelle.

# Evaluation par spécialité

## Estimation des biens immobiliers (EBI)

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université de Perpignan, antenne de Narbonne, Paris (FNAIM)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) :*

Paris (Fédération nationale des agences immobilières(FNAIM))

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Estimation des biens immobiliers (EBI)* est dispensée en formation initiale à Narbonne et en formation continue sur le site de Paris (en partenariat avec la FNAIM). Elle dépend de la mention *Droit de l'urbanisme et de l'immobilier*. Cette spécialité est divisée en deux semestres composés chacun de trois unités d'enseignement, un stage termine la formation à l'issue du deuxième semestre. Cette formation permet aux étudiants de se spécialiser dans les métiers de l'expertise, du conseil, de l'audit pour les secteurs des biens immobiliers.

- Appréciation :

Cette spécialité a été ouverte en 2011, après avoir eu la forme d'un DU (diplôme d'université). Les connaissances et compétences de cette spécialité divisée en six unités d'enseignement sont orientées vers les champs juridiques, économiques ou de gestion/management. Ces aspects répondent imparfaitement aux métiers visés puisque la formation est largement mutualisée avec les deux autres spécialités de la mention, ce qui entraîne une certaine dispersion de la spécialité *EBI*. Des enseignements théoriques, pratiques permettent de compléter et de renforcer la formation. Les objectifs sont clairement identifiés pour cette spécialité : il s'agit de former les étudiants dans l'estimation de biens immobiliers (activités de conseil, audit...). Les blocs sont organisés autour de l'expertise, mais débordent aussi sur les champs des autres spécialités. Le projet professionnalisant partenaires-université est séduisant, mais manque de précision. Pour l'adossement à la recherche, la spécialité compte trop peu d'enseignants-chercheurs (deux sur un total de 14 personnes dans l'équipe pédagogique). Il existe aussi pour cette spécialité un séminaire de méthodologie (10 heures) sans plus de précisions. La formation est adossée au centre de recherche de Perpignan (CERTAP-CDED), des étudiants peuvent poursuivre en thèse de doctorat (pas de résultat sur ce point). Les compétences professionnelles et transversales sont correctement assurées pour cette spécialité. Le point très positif de la formation reste la formation continue organisée sur le site de Paris (FNAIM), car l'essence même de la formation est son organisation en double cursus formation initiale/formation continue, ce qui permet à la formation d'attirer des étudiants en formation continue sur le site de Paris et de renforcer, au plan national, ses liens avec des partenaires de l'immobilier. Il n'y a rien, par contre, pour les relations et échanges internationaux même si ce n'est pas un enjeu pour une telle spécialité.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, la formation attire un public hors de l'académie de Montpellier, mais sur une seule année référencée, il n'y avait que cinq personnes se présentant à l'examen pour la formation en alternance, ce qui pose le problème de la pérennité de ce dernier dispositif. L'analyse du devenir des diplômés est très peu renseignée. Il n'y a qu'un seul chiffre pour l'année 2009-2010 qui concerne d'ailleurs les trois spécialités (25 réponses/24 insertions).

Pour ce qui concerne enfin le pilotage de la spécialité, comme pour le M1, l'équipe manque d'enseignants-chercheurs et un déséquilibre vacataires/titulaires existe donc. Pour le suivi de la formation et des étudiants, une enquête a déjà été réalisée, il faut qu'elle soit suivie d'effets. Là encore, le nombre peu important d'enseignants-chercheurs empêche un suivi plus performant. Les instruments collégiaux de pilotage existent (conseil étude et perfectionnement), mais ne sont pas encore tout à fait opérationnels.

- Points forts :
  - Un ancrage dans le milieu professionnel de l'immobilier.
  - Un double cursus formation initiale/formation continue sur un site local (Narbonne) et un site national (Paris).
  
- Points faibles :
  - Faiblesse du nombre d'enseignants-chercheurs et suivi insuffisant des étudiants.
  - Effectifs et taux de réussite faibles pour le parcours en formation continue sur le site Paris (FNAIM).
  - Différences entre le taux d'inscrits et le taux de diplômés en formation continue.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait accroître le nombre d'enseignants-chercheurs afin d'améliorer le suivi des étudiants et de la formation en général surtout qu'un diplôme universitaire (D.U.) existait déjà avant.

## Droit de l'immobilier et de la construction

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université de Perpignan, antenne de Narbonne, Paris (FNAIM)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) :*

Paris (Fédération nationale des agences immobilières(FNAIM))

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de l'urbanisme et de la construction* est assurée en formation initiale à Narbonne et en formation continue sur le site de Paris (FNAIM). Cette spécialité est divisée en trois unités d'enseignement par semestre, elle se termine par un stage en fin de deuxième année. La spécialité permet d'orienter les étudiants soit sur les métiers liés à l'immobilier et la construction (métiers liés au notariat et aux agences immobilières).

- Appréciation :

Les connaissances et compétences concernent des aspects de l'économie du foncier, de l'expertise, du droit de l'urbanisme durable. Ces aspects répondent plutôt aux métiers visés sauf que la spécialité souffre, mutualisation oblige, d'une certaine dispersion avec les autres spécialités. En outre, dans cette spécialité, en particulier, on peut regretter la faible place prise par les aspects environnementaux de la construction ; l'intitulé de l'unité d'enseignement 4 (UE4) ne saurait masquer la faiblesse de la maquette sur cette prise en compte.

La spécialité a pour objet de former les étudiants dans l'immobilier ou la construction (juristes, fonciers ...). Les blocs des six unités d'enseignement sont plutôt cohérents même s'il faut regretter la trop grande dispersion de la formation qui déborde, en fait, sur les champs des deux autres spécialités de la mention et donc la non prise en compte de certains points propres à l'immobilier et à la construction (droit de l'environnement, servitudes, projet public-privé...). Le projet professionnalisant partenaires-université offert au deuxième semestre est en fait le stage, mais manque de précision quant à ses modalités. Pour l'adossement à la recherche, la spécialité ne compte aucun enseignant-chercheur (un seul PAST, docteur en droit et avocat par ailleurs, les autres membres de l'équipe pédagogique sont des professionnels). Il existe aussi pour cette spécialité un séminaire de méthodologie couplé avec des conférences professionnelles (20 heures) sans plus de précisions. La formation est adossée au centre de recherche de Perpignan (le CERTAP-CDED), il est indiqué qu'elle a participé à des colloques. Il est également mentionné que des étudiants peuvent poursuivre en thèse de doctorat (pas de résultat sur ce point).

Les compétences professionnelles et transversales sont correctement assurées pour cette spécialité avec des cours de langues, de méthodologie. Comme les deux autres spécialités, cette formation est en partenariat avec le site de Paris (FNAIM) et il y avait pour la seule année référencée 15 étudiants provenant de cette formation dédoublée et 20 issus du site de Narbonne.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, il est dit que la formation attire un public hors de l'académie de Montpellier, mais sans plus de précisions. Pour la seule année référencée, le site de Paris (FNAIM) comprenait 15 étudiants pour les 35 inscrits dans la formation, ce chiffre est plutôt correct. L'analyse du devenir des diplômés est très peu renseignée. De façon générale, la présentation de la spécialité dans le dossier manque d'autonomie par rapport aux deux autres spécialités.



Pour ce qui concerne enfin le pilotage de la spécialité, l'équipe manque d'enseignants-chercheurs, il n'y a qu'un seul enseignant PAST pour la formation, ce qui donne l'impression que la formation manque de prise en charge par l'université. Pour le suivi de la formation et des étudiants, une enquête a déjà été réalisée, il n'est pas encore fait mention des résultats. Là encore, l'absence d'enseignant-chercheur empêche un suivi plus performant.

- Points forts :
  - Investissement du secteur professionnel.
  - Un double cursus formation initiale/formation continue sur un site local et un site national.
  - Une formation attractive.
  
- Points faibles :
  - Aucun enseignant-chercheur, ce qui entraîne des difficultés dans le suivi des étudiants.
  - Spécialité et dossier qui manquent d'autonomie par rapport aux deux autres spécialités.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait accroître le nombre d'enseignants-chercheurs afin d'améliorer le suivi des étudiants et de la formation en général. Il faudrait de façon générale que la formation soit davantage soutenue.

## Droit de l'urbanisme et de l'environnement

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université de Perpignan, antenne de Narbonne, Paris (FNAIM)

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) :*

Paris (Fédération nationale des agences immobilières(FNAIM))

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de l'urbanisme et de l'environnement* dépend de la mention *Droit de l'urbanisme et de l'immobilier*. La formation dépend de l'Université de Perpignan, mais est assurée en formation initiale à Narbonne et en formation continue sur le site de Paris (FNAIM). Cette spécialité est divisée en deux semestres de trois unités chacune, la formation comprend au deuxième semestre un stage qui prend la forme d'un projet professionnalisant partenaires-universités. Cette formation permet d'orienter les étudiants sur les métiers de l'urbanisme et de l'environnement » (DUE). On vise ainsi les métiers des fonctions publiques nationales et locales, les métiers d'expertise et de conseil au sein d'entités publiques ou privées.

- Appréciation :

Les connaissances et compétences de cette spécialité sont orientées vers les champs juridiques du droit public touchant à l'urbanisme (droit des espaces particuliers, droit de l'urbanisme durable, collectivités territoriales et urbanisme), les champs du droit privé avec le contentieux de la construction et enfin les champs économiques avec l'expertise et l'économie du foncier. Ces champs sont plutôt complémentaires et permettent une bonne appréhension des métiers visés même si l'on peut noter la non prise en compte des métiers qui sont à l'interface entre l'urbanisme et le tourisme.

Des enseignements théoriques, pratiques permettent de compléter et de renforcer la formation. Les objectifs sont clairement identifiés pour cette spécialité : il s'agit de former les étudiants aux métiers de l'urbanisme et l'environnement (métiers publics, fonction publique nationale ou locale). On note l'unité d'enseignement plutôt séduisante et originale consacrée au droit des espaces littoraux, montagnards et ruraux. Le projet professionnalisant partenaires-université est lui aussi séduisant, mais manque de précision, on peut deviner qu'il s'agit en fait du stage.

Pour l'adossement à la recherche, la spécialité compte trop peu d'enseignants-chercheurs (quatre EC sur un total de 11 dans l'équipe pédagogique). Il existe aussi pour cette formation un séminaire de méthodologie (10 heures) sans plus de précisions. On ne sait qui l'assure, s'il est assuré par l'école doctorale... La formation est adossée au centre de recherche de Perpignan (le CERTAP-CDED). Les compétences professionnelles et transversales sont correctement assurées pour cette spécialité avec des langues étrangères, de la méthodologie et des conférences professionnelles. La formation est assurée en partenariat avec la FNAIM sur Paris. Pour la seule année référencée, le site parisien comptait six étudiants pour un total de 26.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, la formation attire un public hors de l'académie de Montpellier, néanmoins, les effectifs restent faibles pour la formation organisée en alternance : pour la seule année référencée, il n'y a que six étudiants qui ont passé l'examen. L'avenir et l'autonomie de la spécialité de ce dernier dispositif sont donc clairement posés. L'analyse du devenir des diplômés est très peu renseignée.

En ce qui concerne enfin le pilotage de la spécialité, comme pour la première année de master, l'équipe manque d'enseignants-chercheurs et un déséquilibre vacataires/titulaires existe donc. Pour le suivi de la formation et des étudiants, une enquête a déjà été réalisée, l'analyse n'a pas encore été effectuée. Là encore, le nombre peu important d'enseignants-chercheurs empêche un suivi plus performant.

- Points forts :

- Un bon ancrage professionnel.
- Un double cursus formation initiale/formation continue à Narbonne et à Paris.
- La prise en compte des territoires particuliers (littoral, montagne, forêt).

- Points faibles :

- Une attractivité toute relative pour la formation dispensée en alternance.
- Manque d'autonomie de la formation par rapport aux deux autres spécialités de la mention.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait accroître le nombre d'enseignants-chercheurs afin d'améliorer le suivi des étudiants et de la formation en général. Il faudrait améliorer le dispositif de la formation en alternance sur Paris pour attirer un public plus nombreux. Il faudrait aussi avoir des chiffres plus précis suivant les spécialités.



# Observations de l'établissement

## Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Droit de l'Urbanisme et de l'Immobilier

Domaine : DROIT, ECONOMIE, GESTION

Demande n° S3MA150007817

## Réponse à l'évaluation

La pertinence de la formation initialement proposée pour le prochain contrat quinquennal est remise en cause par la nouvelle nomenclature des masters. A l'origine, la formation proposée avec une mention « droit de l'urbanisme et de l'immobilier - DUI » correspondait à une recommandation d'autonomisation de l'AERES pour l'habilitation 2011-2014.

Pour répondre tant aux remarques de l'évaluation qu'à cette nouvelle organisation nationale des masters, l'UPVD va donc proposer, dans une perspective de plus grande autonomie, de cohérence de l'offre régionale et de renforcement des partenariats, deux mentions de master dont la première est ici développée en « droit de l'environnement et de l'urbanisme - DEU » (avec deux parcours : 1/ Droit de l'urbanisme durable et 2/ Expertise foncière et estimation des biens immobiliers), et la seconde développée en « droit de l'immobilier - DI » (avec un parcours : Droit et promotion de l'immobilier).

La cohérence de l'ensemble est assurée par la pertinence de l'héritage de l'actuel master DUI présentant un bilan global satisfaisant tant pour l'organisation des enseignements (formation initiale et alternance) que pour le soutien des partenariats et l'insertion professionnels des diplômés.

Le nouveau dispositif ainsi construit a été validé par les conseils centraux de l'UPVD. Le coût est constant en raison d'une mutualisation des enseignements de M1 et de la répartition d'une partie des enseignements de M2, déjà distingués à l'origine en 3

parcours. Le dispositif est organisé en cohérence avec l'offre régionale qui, au-delà des appellations similaires en raison de la réduction des dénominations de master, présente des contenus totalement différents. Le master professionnel DEU présenté par l'Université de Montpellier est en fait un master de droit de l'environnement, tandis que celui présenté par l'UPVD correspond à un master de droit de l'urbanisme et évaluation du foncier. Le master professionnel DI présenté par l'Université de Montpellier est orienté comme un master de droit de la construction immobilière tandis que celui présenté par l'UPVD correspond à un master de droit et gestion des biens immobiliers.

**Concernant les remarques de l'évaluation apportées pour les parcours DUE et EBI de l'actuel master DUI**, aujourd'hui présentés comme une nouvelle mention autonome de master DEU avec 2 parcours, il convient de noter la désignation comme responsable d'un MCF HDR 02 en droit de l'urbanisme déjà responsable de l'actuel master DUI. Cet enseignant est par ailleurs, titulaire de la chaire « droit du développement durable » de la Fondation universitaire de l'UPVD. La cohérence de l'ensemble des deux parcours est organisée autour de la régulation du foncier et d'un renforcement de l'expertise (juridique et technique) pour les diplômés de niveau bac +5 dans les domaines de la planification des sols, de l'appropriation foncière ou de la réorganisation territoriale.

Pour le renforcement de l'équipe de formation, la place des EC est renforcée avec l'arrivée d'un MCF 01 depuis 2013 (augmentation progressive des cours attribués) et l'affectation d'une partie du service d'un nouveau PR 02 issu du concours d'agrégation recruté en 2014.

Le renforcement du partenariat avec la Compagnie nationale des experts immobiliers (CNEI), la signature d'un nouveau partenariat avec la CCIT Narbonne-Lezignan et la mise en place d'un « réseau des anciens » par l'UPVD permettront d'encourager l'insertion professionnelle directe des diplômés. La soutenance de thèse de droit public d'un étudiant issu du master (UPVD - 2014) et celle de 2 autres étudiants programmée en 2015 (UPVD et UM1) renforceront la lisibilité des éventuelles poursuites en doctorat. L'organisation de conférences socio-économiques et les partenariats locaux (nouveau partenariat avec le SCOT de l'agglomération biterroise en 2014) permettront de faciliter la lisibilité des débouchés de certains diplômés.

L'ouverture à l'international du cursus va être renforcée dans un premier temps autour des activités de recherche par l'organisation de colloques (19 sept 2014 sur la directive européenne sur le crédit hypothécaire, avec l'Université de Saragosse ; 2015 sur la gestion intégrée des zones côtières avec l'Université de Valencia) et la discussion de partenariat autour de l'expertise foncière (parcours 2) avec les universités canadiennes de Montréal et Laval à Québec.

**Concernant les remarques de l'évaluation apportées pour le parcours DIC de l'actuel master DUI**, aujourd'hui présenté comme une nouvelle mention autonome de master DI avec 1 parcours, il convient de noter la désignation de deux co-responsables pour tenir compte de la pluridisciplinarité affichée : un PR 02 antérieurement responsable de l'IUP Droit de l'urbanisme et de l'immobilier et un MCF 01 recruté en 2013. Ces enseignants travaillent déjà avec le responsable de l'actuel master DUI qui prendra la responsabilité de l'autre mention de master sur le site de Narbonne.

Pour le renforcement de l'équipe de formation, la place des EC est renforcée avec l'arrivée d'un MCF 01 depuis 2013 (augmentation progressive des cours attribués et qui deviendra ainsi co-responsable de la mention) et l'affectation d'une partie du service d'un nouveau PR 02 issu du concours d'agrégation recruté en 2014.

Le soutien des professionnels reste constant avec tant le renouvellement du partenariat national avec la FNAIM permettant l'accueil en alternance à Paris d'étudiants disposant ainsi d'une capacité renforcée et différenciée d'insertion professionnelle, que la participation des responsables locaux (FNAIM Aude et Pyrénées orientales, relations avec la FNAIM Languedoc-Roussillon) au sein de la formation et des conseils de perfectionnement.

Le renforcement du partenariat avec la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM, convention nationale renouvelée en 2013 avec l'UPVD), la signature d'un nouveau partenariat avec la CCIT Narbonne-Lezignan et la mise en place d'un « réseau des anciens » par l'UPVD permettront d'encourager l'insertion professionnelle directe des diplômés. La soutenance de thèse de droit d'un étudiant issu du master (UPVD - 2014) et celle de 2 autres étudiants programmée en 2015 (UPVD et UM1) renforceront la lisibilité des éventuelles poursuites en doctorat. L'organisation de conférences socio-économiques et les partenariats locaux permettront de faciliter la lisibilité des débouchés de certains diplômés.

L'ouverture à l'international du cursus va être renforcée dans un premier temps autour des activités de recherche par l'organisation de colloques (19 sept 2014 sur la directive européenne sur le crédit hypothécaire, avec l'Université de Sarragosse ; 2015 sur la gestion intégrée des zones côtières avec l'Université de Valencia). Viendra ensuite, et à l'échelle de l'établissement, la recherche de partenariats internationaux dans le domaine de la formation, notamment autour des réseaux des universités catalanes et des Baléares.

**Concernant les remarques de l'évaluation apportées pour les trois parcours du master actuel :**

Un effort est engagé dès cette année, pour diversifier et renforcer le recrutement davantage orienté vers les cursus juridiques traditionnels (L3 droit, L3 AES, Ecole de notariat...) correspondant aux formations et débouchés offerts. Une

augmentation de candidats issus de la formation continue via le SFC de l'UPVD contribue aussi à la diversification (environ 10 % des effectifs en 2013-2014).

Les personnels administratifs affectés au fonctionnement des masters professionnels au sein de l'antenne de Narbonne ont réalisé en 2014 des formations sur la politique des stages (UPVD) et les réseaux sociaux (UM2) afin de permettre une meilleure connaissance de l'insertion professionnelle, en liaison avec la DEVE de l'UPVD.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, likely representing the name Fabrice Lorente.

Le Président de l'Université,  
Fabrice LORENTE